Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260226-02_2026_17-DE

**Département des Côtes d'Armor**
**Arrondissement de Lannion**
**Canton de Plestin les Grèves**
**Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

**SEANCE DU 19.02.2026**

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

## DÉLIBÉRATION N°17

## ACQUISITION DE LA PARCELLE A 815

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ligne de fibre optique sera enfouie entre Kernénec et Poulmadogen, à Ploumilliau, afin de raccorder une habitation dans le cadre du déploiement du réseau public porté par Mégalis Bretagne.
Le tracé envisagé emprunte le chemin de la Montagne, dont une partie est située sur la parcelle cadastrée section A n°815, propriété privée.
Afin d'assurer la pérennité de l'infrastructure publique, le propriétaire de la parcelle A 815 a fait connaître son accord pour une cession de la parcelle à la commune.
La valeur du bien a été estimée par le notaire à 1 900 €, montant accepté par le propriétaire.
La parcelle étant classée en espace naturel inconstructible, cette acquisition permettra de garantir la maîtrise foncière du chemin et de faciliter l'entretien futur des réseaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 voix contre,

- DECIDE l'acquisition de la parcelle A 815, d'une superficie totale de 961 m², appartenant à Monsieur Girod, au prix de 1 900 € (mille neuf-cents euros) ;
- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente en l'étude notariale Le Noan, notaire à Ploulec'h et à régler les frais correspondants
- AUTORISE le Maire à régler la dépense correspondant à l'achat de la parcelle A 815 (achat et frais de notaire)

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits au budget 2026- opération 10 001- Acquisition terrains.

*Joël LE JEUNE, Maire*

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22309

*Thierry MOREL,*
*secrétaire de séance*

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU

***Délibération rendue exécutoire par affichage***
***et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026***

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260226-02_2026_17-DE